



Lycée
Victor et Hélène Bosch
académie
Rennes
Éducation
nationale



MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

En application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique,
Conformément au CCAG-FCS

1. Personne publique contractante :

Pouvoir adjudicateur : Lycée Victor et Hélène Bosch
15 avenue Charles et Raymonde Tillon
35000 RENNES
Tel : 02.99.54.44.33
Courriel : ce.0352009u@ac-rennes.fr

Représenté par M. Philippe LE ROLLE, Provisieur
Comptable assignataire : Mme Isabelle SAVOIE

2. Objet du marché

Fourniture d'une prestation de transport aérien entre PARIS Roissy Charles de Gaulles et GUADALAJARA puis retour via MEXICO

Modalités du marché

3-1. Date de limite des offres : Le mercredi 10 juillet à minuit.

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra être exécuté qu'après notification au fournisseur retenu.

3-2. Prestations demandées :

- Transfert Lycée Victor et Hélène Bosch de Rennes / aéroport Paris CDG -Aller et Retour en car de tourisme avec chauffeur selon la réglementation en vigueur. (départ après 7h et retour avant 22 h souhaités)
- Départ de Paris le vendredi 31 janvier 2025 destination Guadalajara (Mexique).
- Départ de Guadalajara le 08 février vers Mexico (transfert aérien).
- Départ de Mexico le 13 février 2025 pour une arrivée à Paris le 14 février.
- Effectifs prévisionnels : 30 élèves mineurs et 3 accompagnateurs
- Bagages : un bagage cabine et un bagage en soute de 18.00kg par personne minimum ;

Le candidat pourra proposer deux variantes : un vol direct et un vol avec une escale.
Le vol avec escale ne pourra excéder 18 heures.

3. Modalité et détermination des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses et taxes liées au transport (taxes aéroport, etc)
Le prix proposé devra comprendre l'intégralité des prestations, aucun frais ne devant rester à la charge des élèves.
Il devra inclure les assurances individuelles suivantes : 'assurance annulation, l'assurance perte/endommagement de bagages et l'assurance interruption de voyage.

Le dossier détaillera les différentes garanties.

Le candidat indiquera précisément les conditions de report ou d'annulation en cas de décision préfectorale, rectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire à l'étranger pendant la période prévue.

Le prix est ferme et définitif hors variations taxes aéroport.

4. Facturation et modalités de règlement

La facture devra être libellée et adressée au nom du lycée Victor et Hélène Basch à RENNES

Le règlement se fera par virement administratif sur présentation de facture déposée sur CHORUS PRO.
Le titulaire du marché devra joindre un IBAN/BIC pour le paiement.

5. Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères de choix suivants affecté d'un coefficient de pondération :

- Prix : 70%
- Qualité de la prestation : 30% (assurances, prestations à bord,...)

6. Déclarations des candidats

Le candidat atteste sur l'honneur être en capacité économique, financière, juridique, technique d'assurer la prestation.

Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association et devra fournir le certificat d'immatriculation.

7. Présentation et contenu du dossier

Les candidats produiront un dossier comprenant :

- ce présent document de consultation signé
- un devis qui fera apparaître l'intégralité des frais ainsi que les diverses conditions de report ou d'annulation pour le groupe (rappel : variante possible sur les dates de retour et avec ou sans escale)
- Les prestations d'assurance individuelles détaillées
- L'acte d'engagement ci-joint (ou imprimé ATTR1)

8. Remise des offres :

Les offres devront être déposées sur le site de l'AJI le mercredi 10 juillet à minuit (heure de Paris).

Rennes, le 25 juin 2024


Philippe LE ROLLE, Proviseur



Le candidat